

ARRETE COLLECTIF

Vu le code général de la fonction publique (articles L522-16 à L522-22);

Vu le décret n°2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C;

Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat;

Civilité	Nom	Prénom	Date Naiss.	Grade	Libellé long	Ech. Act.	Code Etab.	Sigle	Dénomination	Ville
M.	BOFF	PHILIPPE	08/10/1968	0571	ADJOINT ADMINISTRATIF	09	0670139M	CIO	SELESTAT	SELESTAT
Mme	GROSS	BRIGITTE	01/05/1960	0571	ADJOINT ADMINISTRATIF	05	0679999E	D.S.D.	DU BAS-RHIN	STRASBOURG CEDEX
Mme	IACONO	CHRISTINE	07/12/1964	0571	ADJOINT ADMINISTRATIF	05	0670050R	LP	PAUL-EMILE VICTOR	OBERNAI
M.	MANNES	EDDY	02/05/1979	0571	ADJOINT ADMINISTRATIF	05	0670134G	RECTOR	ACADEMIE DE STRASBOURG	STRASBOURG CEDEX 9

Fait à Strasbourg, le 20/06/2022

Pour le recteur et par délégation,
La responsable de la division des personnels
d'administration et d'encadrement


Florence Mong